



## DECLARATION DU SE-UNSA A LA CAPD DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2020

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames, Messieurs,

Anciennement Syndicat National des Instituteurs, SNI-PEGC puis SE-FEN, notre organisation a eu 100 ans cette année. Principal syndical des enseignants du primaire en France, le SNI se caractérisait par un très fort engagement pour la laïcité de l'École et de l'État et une très forte implication dans la réflexion éducative et pédagogique.

Près de 100 ans plus tard, les enseignants que nous sommes, sur notre temps personnel ou déchargés de jours de classe, continuons de tenter **d'accompagner nos semblables, nos COLLEGUES...** de les informer, de les secourir quelquefois, et **cela devient de plus en plus en plus difficile.**

Notamment parce que **ce gouvernement a décidé de nous priver de certaines compétences** et donc d'accéder à certaines informations. Difficile pour les militants que nous sommes ? Certainement, mais quand le ministre change en profondeur les règles et les outils du mouvement et impose au niveau local, de se passer des délégués des personnels, **c'est tout le monde qui est perdant.** Nous recentrons évidemment notre action, vers les voies de recours entre autres mais nous continuons aussi de porter notre projet pour l'École. Une Ecole pour tous, gratuite, plurielle. Le 19 juin dernier, nous fêtions les 60 ans du Serment de Vincennes contre la loi Debré. Ce serment qui condamnait le financement par l'État de la séparation scolaire des enfants et bien nous redemandons son abrogation pour que l'effort de la République soit exclusivement consacré à son école, publique et laïque.

**La CAPD de ce jour est la dernière** à étudier les **promotions à la Hors-classe.** Mais nos collègues le savent-ils ? Dès l'année prochaine, les enseignants devront être pleinement acteurs de leur carrière, sans l'intermédiaire des représentants des personnels.

Bien que nous soyons en désaccord avec ce principe, c'est un des objectifs affichés de la Loi de la Transformation de la Fonction publique. Aussi, nous vous interrogeons sur les moyens que vous comptez mettre en œuvre pour parvenir à cet objectif dès les campagnes de promotions 2021.

Pour le SE-Unsa, les collègues devront avoir la possibilité de vérifier l'exactitude des éléments servant à les départager des autres promouvables avant l'établissement des tableaux de promotions et lors de l'annonce des résultats de promotions, ils devront avoir toutes les informations utiles pour leur permettre de formuler un recours, notamment leur barème, leur rang de promuable ainsi que le barème du dernier promu.

2020 aura été l'année du **1er mouvement intra sans CAPD et sans contrôle paritaire.** Jusqu'au mouvement des TS qui se fait sans nous pour la deuxième année consécutive. Et sans surprise, pour la deuxième année, les enseignants ne connaîtront visiblement pas leur complément de service avant la fin de l'année scolaire, mettant toutes les équipes en difficulté. Et nous sommes tous perdants.

Pour ce mouvement intra, malgré notre demande officielle, vous n'avez pas pu mettre à notre disposition de documents anonymisés afin que nous puissions exercer le suivi et le double contrôle nécessaire pour garantir la transparence des résultats. Pourtant, la loi vous y autorise. Aussi nous vous renouvelons cette demande.

Les personnels commencent à mesurer les conséquences par le nombre de fois où ils s'adressent à nous et où nous leur répondons que nous sommes au regret de n'avoir plus rien à leur dire. Parce que tout simplement, cette réforme rétrograde et anachronique a acté la suppression de certaines de nos prérogatives (et non des moindres) des CAPD, affaiblissant de fait, le rôle et la place des organisations syndicales.

L'UNSA n'a eu de cesse de le dire, l'avenir est au dialogue social et à l'intensification des pratiques démocratiques. L'inverse des mesures prises depuis maintenant 3 ans.

Concernant la situation de cette fin d'année si particulière, la phase aiguë de la crise sanitaire semble passée malgré quelques clusters anxigènes ici ou là, et nous espérons que nous n'aurons pas à affronter un deuxième épisode équivalent. Il est l'heure pour nous d'en tirer de premières leçons, en espérant que le ministère sera « apprenant de ses erreurs » pour **anticiper la rentrée de septembre.**

La première expérience à tirer serait de concerter largement les personnels de terrain pour faire des annonces réalisables. Pour simplifier cette étape, nous lui suggérons une démarche originale : de consulter les représentants de ces personnels !

La seconde est d'une évidence tout aussi implacable : avant de s'exprimer dans les médias sur les modalités de la rentrée de septembre, notre ministre pourrait informer avant tout, ses personnels, par une circulaire officielle écrite. Et dans ces personnels, j'inclus les corps d'inspection.

Plus sérieusement et même avec gravité, nous réaffirmons ici comme nous l'avons fait en CTSD vendredi 26 juin, que les personnels mêmes ceux qui sont habituellement si volontaires, expriment leur épuisement de faire, défaire et refaire en permanence. Que même les plus silencieux d'habitude expriment leur colère envers un ministère qui leur aura singulièrement compliqué la tâche.

Pour finir, nous souhaitons aborder le sujet de la **direction d'école**. Une fois de plus, les directrices et directeurs ont été en première ligne. Elles et ils ont couru dans tous les sens, tantôt démenageurs, tantôt informaticiens, tantôt assistants sociaux... pour organiser la garde les enfants de personnels sur le front, avec ou sans masque, quelquefois parents eux-mêmes devant assurer le suivi pédagogique de leurs propres enfants. Faut-il rappeler que le gouvernement actuel a supprimé les contrats aidés ? Parce qu'on s'était trop longtemps accommodés de la précarité et qu'il fallait urgemment remplacer ces contrats précaires par des solutions pérennes... C'était il y a deux ans.

Le malaise de ces personnels a atteint son paroxysme Monsieur le directeur académique. Et au lieu de voir sortir un projet volontariste, leur donnant des moyens à la hauteur de leurs besoins, le sentiment qui domine la profession est que le ministre tente de gagner du temps. La proposition de loi d'origine parlementaire « créant la fonction de directeur » d'école a été adoptée par l'Assemblée nationale le 24 juin. Cette proposition de loi a suscité beaucoup d'attentes or, à ce stade du cheminement parlementaire, elle renvoie surtout au gouvernement la charge de décider de mesures concrètes par décret.

Le SE-Unsa met en garde face au risque de déception des directrices et directeurs qui se transformera inmanquablement en une colère que des mots, même gravés dans la loi, ne suffiront pas apaiser. Si l'épuisement s'est dangereusement accru avec la crise sanitaire, il était déjà bien présent avant. L'urgence à améliorer la situation ne disparaîtra pas avec les vacances.

Le SE-Unsa est pleinement engagé sur ce dossier afin que des solutions concrètes et visibles soient proposées à la profession dès la rentrée prochaine.

Au niveau local, nous en profitons pour vous demander Monsieur MAHEU que tous les directeurs du département se voient proposer un plan de formation continue, comme certains départements de l'académie le mettront en œuvre sur deux jours en 2020-21.

Je vous remercie de votre attention.

Les délégués du personnel du SE-Unsa